



## Fédération Régionale pour l'Organisation de la Gravière

Comité Directeur

8 février 2011

Sélestat / Piscine des Remparts

Présents : Jean Claude HUGUET (CODEP 68), Jacques KRANZER (P3F 68), Michel LAMBINET (CPS 67), Jean Marie LATSAGUE (ACAC 68), Fabienne SAVOYE (CAMNS 67), Bernard SCHITTLY (CODEP67), Jean Michel SCIUS (CPS 68),

Excusés : Raymond ERTLE (AQUADIF), Alain STRIZ (CFPS)

Bernard rappelle un peu d'historique et présente la nouvelle réunion de concertation, intervenue le 10 décembre 2010, qui faisait suite à la réunion du 4 septembre, veille de l'inauguration, après celle du 3 juin...

A l'issue de la réunion du 4 septembre, Jean Louis BLANCHARD avait chargé d'expertise Antoine MERLE, Notaire, Instructeur National et Expert pour un avis et une aide à la rédaction des documents nécessaires issus de son expertise.

Notons qu'il est responsable des contrats et du fonctionnement règlementaire du Centre Fédéral d'Hendaye.

Jean Louis BLANCHARD avait en outre souhaité que le CODEP 67 gère la Gravière du Fort en attendant une clarification et une rédaction définitive des rapports entre les acteurs du projet. Ce qui est fait, merci au Trésorier du CODEP qui s'acquitte de cette tâche supplémentaire colossale, qui nous permet de conserver le site ouvert à tous.

Nous attendions cette réunion et ce rapport d'expert avant de réunir le Comité Directeur de la FROG, ou de réunir les clubs fondateurs.

La rencontre a eu lieu à Strasbourg, elle rassemblait Tony MERLE, expert FFEISSM, Christian BERGMANN, Président de l'Inter Région EST, Laurent CAILLERE, Vice-président de l'Inter Région EST, Bernard SCHITTLY, Président du CODEP 67, Président de la FROG, Michel LAMBINET, secrétaire du CODEP 67, secrétaire de la FROG.

Tous les éléments du projet déjà bien travaillé et connus par Antoine MERLE ont été exposés, commentés, puis ses propositions explicités et amendés.

Il a ensuite rédigé son rapport à la FFEISSM que nous présentons ce soir.

Noter que le projet concernant particulièrement le CFPS 67 et Alain Striz, Bernard et Michel les ont déjà rencontrés et présenté le rapport d'expert qu'ils pensent accepter lorsqu'une convention sera signée entre le codep67 et le cfps67.

Ils souhaitent par ailleurs, à la demande de leur assureur, et puisqu'ils ont constaté un vol de leurs filets de camouflage (il y a également des personnes qui se promènent sur leur parcelle en y laissant des déchets), installer une clôture de leur parcelle et que nous y participeront financièrement afin de conserver le passage et le sens de circulation.

Les points essentiels à discuter et adopter ce soir sont :

(Ils seront ensuite évoqués dans les CODEP 67 et 68 avant de faire une Assemblée Générale de la FROG.)

**- Gestionnaire de la Gravière : la FROG**

Nous avons choisit ce mode de fonctionnement par des assemblées générales des CODEP 67 et 68, cela convient donc.

**- Par un bail emphytéotique de 30 ans**

Nous avons pressenti un bail emphytéotique long et validé l'idée de cette disposition en Assemblée Générale du CODEP 67. L'expert propose 30 ans, cela convient donc.

**- Composition de la FROG, gestionnaire :**

Proposition d'exclure de la FROG le CFPS67 qui est propriétaire de sa parcelle et qui n'est pas partie prenante de la gestion de la partie plongée. L'expert souligne aussi la difficulté en cas de dissolution de voir une partie des biens aller vers des associations poursuivant les mêmes buts... que le CFPS67, secourisme et natation, et pas la plongée. Par contre Monsieur STRIZ, membre de L'association « ASPA plongée » et licencié FFESSM sera proposé à l'AG comme membre d'honneur et restera évidemment membre créateur. Il pourra ainsi représenter le CFPS 67 lors des AG.

**- Conventonnement CODEP / CFPS67 et bail CODEP / FROG**

C'est ce que nous avons pressenti, bien que la part CODEP/CFPS67 était contenue dans le règlement de gestion de la FROG. Nous concentrerons ces relations entre propriétaire dans une convention à part, en bonne et due forme. Cela nous convient. (Convention à établir avant que le CFPS67 n'accepte de se retirer de l'association FROG)

**- Revoir les intitulés et la façon de transmettre l'argent**

avec l'accord du FISC, pour un contrat avec effet déclaratif "à tort et par erreur" et prêt à concurrence..., et remboursement sur 30 ans. Bien sûr, cela nous convient.

**- Nombre de voix au sein de la FROG : un club = une voix**

Tout le monde a bien en tête que ce n'est pas le cas à la FFESSM, ni dans les organes déconcentrés. Le problème que notre disposition voulait réguler ainsi était l'accès à la réservation des créneaux qui s'avère bien plus souple que prévu et où nous n'avons jamais refusé personne. La proposition gêne un peu, elle sera bien sûr débattue et votée en Assemblée Générale.

**- Un tarif unique égalitaire**

Tout le monde a bien en tête que c'est rarement le cas dans les structures qui nous accueillent. A cause de la participation des communautés territoriales il est appliqué des tarifs différents aux membres du club ou de la fédération délégués, aux habitants de la ville, du départements, etc... (Fougère, La Graule, etc...)

Mais le pourcentage remboursé au titre de la dette dédommage les clubs fondateurs.

Après discussion ce taux de remboursement est proposé par l'expert à 60%. Donc dans un avenir proche, avec une participation de tous de 5 euros, les clubs fondateurs payeront réellement 40% de 5 €, (soit un coût réel de 2 euros, et 3 € « virtuels » qui seront considérés comme un remboursement de la dette de la FROG envers le club).

Sur proposition de l'expert nous verrons ce qu'il y a lieu de faire à la fin du remboursement.

Certains points sont mis au vote du Comité Directeur de la FROG :

**- Composition de la FROG, gestionnaire:**

sortie CFPS67 : unanimité

**- Nombre de voix au sein de la FROG : un club = une voix**

6 pour 1 contre

**- Un tarif unique égalitaire**

6 pour 1 abstention

Les propositions sont donc adoptées par le Comité Directeur de la FROG, les membres fondateurs seront consultés en assemblée générale.

Nous démarrons le chantier de restructuration :

Ré écriture et changement des statuts de la FROG en ce sens :

Sans CFPS67, Comité Directeur comprenant les 2 Présidents de CODEP (ou représentants)

Décision du Comité Directeur de ce soir :

Une parité 67/68, sans voix prépondérante des 8 membres du Comité, cela force un peu à s'entendre, et en cas d'absence de majorité la décision est reportée à l'AG

Ajouter aussi un quorum pour le Comité Directeur : CD majorité simple des membres présents, la moitié des membres est nécessaire

Vote, sur liste générale des candidats sont élus les 4 premiers 67, et les 4 premiers 68

On vote pour 8 candidats maximum, 4 et 4.

Règlement intérieur

pas de cotisation, ou frais, mais location entretien badge portail

Feux : aux emplacements délimités prévus à cet effet

benne à coté pour les cendres

Supprimer les références "bienveillance pour les fondateurs"

---

**Divers :**

**ligue d'Alsace :**

la création d'une ligue est souvent évoquée, les membres présents du CODEP 67 et du CODEP 68 y sont favorables. L'Inter Région semble aussi l'être, nous commencerons les démarches.

**trésorier**

avec le départ futur d'Alain nous serions sans trésorier Jean Michel dit que c'est possible pour lui, nous attendrons l'AG bien entendu. Et puisque la gestion est assurée par le CODEP 67 le trésorier de la FROG n'a pas pour l'instant une activité énorme à assurer.

**immersions...?**

voiture, camionnette...

avis de Serge DUMONT : artistique éventuellement, mais pas d'objets courants déjà trop croisés en surface, et support naturel, arbre, si possible.

La discussion s'engage, sentiment de plongée dans une déchetterie dans certains site, la Gravière n'a pas besoin de décoration, par contre une buse ou une structure pourrait servir de terrain de jeu...

unanimité contre les immersions, le CFPS67 est aussi contre et l'a déjà fait savoir par mail dans les mois précédents, mais ne pas fermer la porte aux œuvres d'art soumis à l'avis du Comité et à ajouter au règlement intérieur.

Michel souhaite effectivement donner une dimension culturelle et artistique à la "Faites de la Plongée" de septembre 2011, il est suggéré d'organiser alors un concours d'artistes.

Voir [www.aquart.ca](http://www.aquart.ca)

**Chiens sur le site**

pas d'épouse et d'enfants... ok, on commence à comprendre...  
En l'état nous n'assurons que l'activité, avec des membres licenciés

Pour les chiens, ils abiment notablement la berge

Le Comité est sensible à l'argument que l'accueil est partout ailleurs possible pour les familles, quoiqu'ils ne vont pas non plus sur les berges des fosses ou piscines ludiques.

Nous allons recueillir des avis autorisés : avis juridique, et avis ou complément d' assureur,

La question du nombre de membres de familles à accueillir pour ne pas transformer le site en parc de pique-nique familial est posée, s'il vient à certains d'inviter tous leurs amis...

Nous limiterons... ascendant direct, groupe... nombre...

puisque Fabienne relate de mauvaises expériences à la base du CAMNS, tant pour les amis accueillit que pour les chiens même tenus en laisse.

Nous votons pour les animaux

1 pour tenu en laisse

2 abst

4 contre

**l'accès d'animaux est interdit**

**barbecue sur site**

à construire au milieu parking contre l'entrepôt

unanimité

**plongeurs étrangers**

Ne pas nous dire que ce n'est pas possible, mais nous dire comment faire?

Ne pas le faire est impossible dans la capitale de l'Europe.

Nous avons eu des contacts avec les assurances LAFONT ... comme des compétitions, de gens assurés par ailleurs...avec justification assurance RC. Un avenant au contrat est en rédaction.

**plateforme**

une seule... par Pascal (merci)

Et la suite ?

Il en faut un certain nombre pour offrir toutes les profondeurs utiles.

Un plan récup dans un ancien centre La Poste, ville de Strasbourg est en cours.

Nous évoquons les plateformes :

- 5 m, 10, 20, 25, 30....

- plus grande à faible profondeur

- suspendues ?? (loin du sol)

- long pieds

- suspendu ponton ?

**rampe**

sur accès pompier

béton puis caillebotis, une pente douce 1,50 > 1,80m

avec une rampe

caillebotis cheminement jusqu'aux toilettes

ensemble : pente + ponton 1 en direction de personnes à mobilité réduite.

## **construction**

Toujours aucun signe de la CUS depuis la promesse publique de 70 000 euros à l'inauguration  
La modification du PLU en cours de réalisation  
Se lancer sur un budget de 200 000 euros...? sans argent, attendre ? ou construire du provisoire

1. ALGECO en suisse, transport... dur... autorisation, coût...
2. ALGECO Strasbourg bureau CTS entièrement équipés... 12 000 euros plus transport pas beaucoup de temps de démontage... il faut programmer, avant le printemps.

Le Comité estime qu'il ne faut pas rater cette opportunité, quitte à faire un emprunt...  
unanimité

## **Frais portail, badges..**

Le comité souhaite faire participer les usagers, et assurer le fonctionnement de l'installation :  
Il décide :

- location annuelle badge : 25 euros
- badge ponctuel, rendu après la plongée boîte aux lettres : 10 euros

Note : la cotisation des membres fondateurs comprend les badges, pas de frais supplémentaires.

## **électricité**

raccordement programmé début mars

## **feuilles palanquées**

Les personnes chargées du relevé se plaignent : illisibles, mal remplie,...

Nous évoquons diverse solutions sans trancher autrement que le rappeler, le contrôler. Sans un peu de sérieux de chacun le site ne peut être ouvert 7 jours/7 et 24 h/24.

## **salon de la plongée**

très bons échos du stand de la Gravière du Fort réalisé grâce à l'accueil d'AQUADIF et aux travaux graphiques de Michel.

**la séance est levée à 22h**

---